

## 13205 - La vie d'ici-bas est le lieu des épreuves et troubles

---

### question

Que signifie le terme ad-dounya ?

### la réponse favorite

Ad-Dounya est le lieu de travail et al-akhira est le lieu de la récompense. Celle-ci peut être soit l'accès au paradis pour les croyants , soit l'accès à l' enfer pour les mécréants. Le paradis étant bon, seuls les bons y seront admis. Et Allah, qui est bon, n'accepte que ce qui est bon. C'est pourquoi Il soumet Ses serviteurs à l'épreuve des malheurs et troubles pour faire savoir qui est croyant et qui ne l'est pas et pour distinguer le véridique du menteur. A ce propos, le Transcendant dit : **«Est- ce que les gens pensent qu' on les laissera dire: "Nous croyons!" sans les éprouver? - Certes, Nous avons éprouvé ceux qui ont vécu avant eux; (Ainsi) Allah connaît ceux qui disent la vérité et ceux qui mentent. »** (Coran, 29 : 2-3).

La réussite et le succès ne seront remportés qu'au sortir d'un examen qui distingue le bon du mauvais et isole le croyant du mécréant. A ce propos, le Transcendant dit : **«Allah n' est point tel qu' Il laisse les croyants dans l' état où vous êtes jusqu'à ce qu' Il distingue le mauvais du bon. Et Allah n' est point tel qu' Il vous dévoile l' Inconnaisable.. »** (Coran, 3 : 179) Allah a évoqué un aspect des épreuves qu'Il inflige à Ses serviteurs pour distinguer le croyant du mécréant en ces termes : **«- Très certainement, Nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants, - qui disent, quand un malheur les atteint: "Certes nous sommes à Allah, et c' est à Lui que nous retournerons. »** (Coran, 2 : 104-105).

Allah met les serviteurs à l'épreuve, aime ceux qui restent fermes et leur promet le paradis. Il les soumet encore à l'épreuve du combat comme Il le dit dans ce verset : **« Comptez-**

**vous entrer au Paradis sans qu' Allah ne distingue parmi vous ceux qui luttent et qui sont endurants?»** (Coran, 3 : 142).

Les biens et les enfants constituent une épreuve infligée par Allah à Ses serviteurs pour faire connaître celui qui reste reconnaissant et celui que biens et enfants détourne d'Allah : **«- Et sachez que vos biens et vos enfants ne sont qu' une épreuve et qu' auprès d' Allah il y a une énorme récompense. »**(Coran, 8 : 28).

Allah met Ses serviteurs à l'épreuve tantôt à travers les bienfaits tantôt à travers les épreuves pour distinguer le reconnaissant de l'ingrat ; et l'obéissant du rebelle. Ensuite, Il réservera à chacun la récompense qu'il aura mérité : **« Nous vous éprouverons par le mal et par le bien (à titre) de tentation. Et c' est à Nous que vous serez ramenés.»** (Coran, 22 : 35).

Les épreuves sont à la mesure de la solidité de la foi. Aussi les prophètes subissent-ils les plus dures épreuves et les suivent en cela les meilleurs de chaque génération. C'est pourquoi le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) disait : **« Ma souffrance est comparable à celle dont souffriraient deux d'entre vous »** (cité par al-Boukhari, 5648).

Allah, le Transcendant inflige diverses épreuves à Ses serviteurs. Tantôt Il les plonge dans les malheurs et les troubles pour les éprouver de manière à faire connaître qui est croyant et qui est impie ; qui est obéissant et qui ne l'est pas ; qui est reconnaissant et qui est ingrat. Tantôt Allah inflige des malheurs à Ses serviteurs quand ils Lui désobéissent ; Il les corrige ainsi afin qu'ils retournent vers Lui. C'est dans ce sens qu'Il dit : **« Tout malheur qui vous atteint est dû à ce que vos mains ont acquis. Et Il pardonne beaucoup.»** (Coran, 42 : 30) et dit : **«Nous les avons certes saisis du châtement, mais ils ne se sont pas soumis à leur Seigneur; de même qu' ils ne (Le) supplient point, »** (Coran, 23 : 76).

Allah comble Ses serviteurs par Sa clémence. S'Il inflige des épreuves répétées à la Umma c'est pour que celle-ci retourne auprès de Lui et abandonne ce qu'Allah a interdit afin de

bénéficiaire de Son pardon. A ce propos, le Transcendant dit : **«Ne voient- ils pas que chaque année on les éprouve une ou deux fois? Malgré cela, ils ne se repentent, ni ne se souviennent. »** (Coran, 9 : 126).

Une des manifestations de la miséricorde réside dans l'anticipation du châtement opposé aux actes de désobéissance dans ce monde, dans l'espoir de purifier les âmes et de les ramener à Allah avant la mort : **«Nous leur ferons certainement goûter au châtement ici-bas, avant le grand châtement afin qu' ils retournent (vers le chemin droit)! »** (Coran, 32 : 21). Tantôt Allah inflige des épreuves à Ses serviteurs afin d'élever leurs grades et d'expier leurs mauvais actes. C'est pourquoi le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dit : **« Toute peine ou atteinte ou souci ou tristesse ou préjudice ou trouble subis par le croyant - même l'épine qui le pique - constitue un moyen par lequel Allah efface ses péchés »** (rapporté dans les Deux Sahih et place chez al-Boukhari sous le n° 5641).